

6. BARBOTIN Henri Louis Léon.

Henri naît le 12 novembre 1896, rue de la Grenouillère à Ars.

Il est le fils de Louis Jacques, cultivateur, marié en 1885 avec Marie Valentine Tardy. Ils auront cinq enfants.

L'aîné, Louis Camille, naît en 1886. Mobilisé en 1914, il est muté dans l'auxiliaire pour malformation de l'index droit.

Le deuxième, Maurice Joseph, naît en 1888. Il est mobilisé du 4 août 1914 au 12 mars 1919. Il se marie à Paris avec Victorine Reverseau.

Alfred René, le troisième, naît en 1895. Il est mobilisé de décembre 1914 à mars 1919. Il se marie avec Amélie Massé en 1919.

Henri Louis Léon est le quatrième.

Marie Louise, la dernière, naît en 1901. Elle se mariera en 1920 avec Emile Mellouin.

Après son passage à l'école primaire et l'obtention du Certificat d'Études, Henri est agriculteur avec son père.

Il est mobilisé à 19 ans le 9 avril 1915 et intégré au 107^{ème} Régiment d'Infanterie. Après sa formation militaire, il part pour le Front près **d'Arras**. Son premier combat est l'attaque du **Labyrinthe** à **Neuville**. Il y restera jusqu'en février 1916. Dans ce secteur, son régiment perdra 50 officiers et 1800 hommes en sept mois.



Offensive au Labyrinthe (Photo trebes.1914.f)

Henri passe au 2^{ème} R.I. le 8 octobre 1916 qui se bat dans la **Somme** jusqu'au 31 décembre 1916. Il part dans l'**Oise** pour des manœuvres durant un mois.

Le 2^{ème} R.I. s'embarque pour la région de **Saint-Quentin**, le **Mont Cornillet** en **Champagne**. Le 10 octobre, enfin le repos à **Vitry-le-François**. Puis c'est la poursuite des combats en **Champagne** jusqu'à la fin mai. Après trois semaines de repos à **Chalons**, c'est le départ vers **Verdun** en juin 1917. En octobre 1917, le régiment part pour les **Éparges** jusqu'en mars 1918, puis au nord-est de **Verdun** jusqu'au 23 mai. Ce dernier secteur fut très dur avec une perte de 500 hommes. En juin, départ pour l'**Aisne**.

Henri Barbotin est Agent de Liaison.

Le 15 juillet 1918, il se fait tuer à la Chapelle Montholon.

Henri Barbotin est inhumé à **La Chapelle Montholon**, puis fut transféré au cimetière de **Condé-en-Brie** le 18 février 1919.



Photo du livret de Jean Vedovati

Homage rendu par le conseil municipal d'Ars, le 14 décembre 1918 aux familles ayant perdu un fils au Champ d'Honneur et particulièrement à Louis Jacques Barbotin et Marie Valentine Tardy, parents d'Henri Louis.

5-4
 Condoléances aux familles éprouvées...
 Lecture est donnée des comptes rendus de la séance précédente.
 Le Président fait connaître au conseil que depuis la dernière séance, la Commission d'Ars a perdu beaucoup de ses enfants tués bravement à l'ennemi pour la Patrie et propose d'adresser à leurs familles l'expression émue de toute sa cordiale sympathie.
 Le conseil à l'unanimité envoie donc aux familles Barbotin-Tardy, Raull - Arnie, St. Macraudeau-Bertier, Raull-Arné, St. Macraudeau-Vesun-Buzin, Macraudeau-Fanchet, et Bollmann, l'hommage de ses meilleurs sentiments de condoléance et sa respectueuse gratitude pour le sacrifice qu'ils ont offert à la France, en la personne de leur mari et fils.

A la demande de sa famille, il fut transféré près des siens au cimetière d'Ars-en-Ré.



© Ministère de la Défense - Direction des Archives de la Défense

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **BARBOTIN**

Prénoms *Henri Louis, Lucien*

Grade *1 classe*

Corps *Régiment d'Infanterie*

N° *11581* au Corps — Cl. *1916*

Matricule *1695* au Recrutement *La Rochelle*

Mort pour la France le *15 juillet 1918*
 à *La Chapelle-Montivan - Aisne*

Genre de mort *tué à l'ennemi*

Né le *11 novembre 1896*

Ars-en-Ré Département *Charente-Inférieure*

Arr. municipal (p° Paris et Lyon) |
 à défaut rue et N°.

Cette partie a été par le conseil municipal du Corps.

Jugement rendu le _____
 par le Tribunal de _____

acte ou jugement transcrit le *18 Mars 1919*
 à *Ars-en-Ré (Charente-Inf.)*

N° de registre d'état civil _____

554-708-1031. [20434]

Henri Barbotin recevra, à titre posthume, la Croix de guerre avec Etoile de Bronze et la Médaille militaire avec la Citation à l'Ordre de l'Infanterie Divisionnaire/20 :

« *Détaché à un bataillon voisin, a été tué en remplissant ses fonctions d'agent de liaison* ».

